

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A162-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A162

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2013)

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - CHARDON Robert donne pouvoir à GALLESE Alexandre - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUVET Jean-Pierre - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de PERTUIS - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2013)

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport présente le compte rendu annuel à la collectivité 2013 de la concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis, déclarée d'intérêt communautaire au titre de la Politique de la ville par le Conseil de communauté en sa séance du 10 décembre 2010 (n°2010-A194).

Exposé des motifs :

I – RAPPEL DU CONTEXTE D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

La Ville de Pertuis mène depuis plusieurs années des actions visant à la reconquête de son centre ville qui constitue le point fort de son CUCS signé en 2007.

Au titre de sa compétence politique de la Ville, la Communauté du Pays d'Aix accompagne et soutient la ville de Pertuis depuis 2003. Une première convention publique d'aménagement entre la CPA et la SEMEPA qui s'est achevée le 31 décembre 2010, a permis de réhabiliter des immeubles anciens, d'améliorer le fonctionnement urbain et la qualité de l'espace public, mais aussi de préparer grâce aux acquisitions foncières réalisées le traitement futur des îlots très dégradés situés dans le secteur du cœur de ville de Pertuis.

Ainsi la CPA à la demande de la commune poursuit l'action engagée dans le centre historique de Pertuis, sous la forme d'une nouvelle opération d'aménagement, dénommée « concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis » déclarée d'intérêt communautaire au titre de la politique de la ville et sur le fondement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Pertuis par le Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 (délibération n°2010_A194).

Cette opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires et a fait l'objet d'une convention de concession qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011, pour une durée initiale de quatre ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2020 par voie d'avenant approuvé par le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013.

Les priorités de l'opération d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, sont d'une part de réaliser l'aménagement de certains îlots de la vieille ville pour lesquels la maîtrise foncière a été menée dans le cadre de l'opération précédente et d'autre part, de poursuivre l'effort de requalification de l'espace public.

II - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2013

Le fait majeur de l'année 2013 réside dans la décision prise par la CPA, sur demande de la ville de Pertuis, de modifier le programme de l'opération d'aménagement.

Cette évolution du programme, a fait l'objet d'un avenant au contrat, approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 20 décembre 2013 et le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013, qui porte sur les points suivants :

- Elargissement du périmètre d'intervention qui englobe désormais le secteur du Pôle culturel, équipement communautaire, dont les travaux ont démarré en fin d'année 2013
- Prorogation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020.
- Renforcement du programme opérationnel portant désormais sur la restructuration des cinq îlots dégradés, sur le traitement des espaces publics restant à aménager dans le centre historique ainsi que celui des deux places publiques situées à proximité du pôle culturel (place Granier et place Garcin)
- Evolution du bilan financier prévisionnel passant globalement de 10,165 M€ à près de 20 M€.

La prorogation du délai de réalisation permet de mieux organiser dans le temps les actions à mener (actions engagées et nouvelle programmation) et cela a été pris en compte dès 2013.

Ainsi, l'année 2013 s'est organisée autour des éléments suivants :

- La mise au point du programme de piétonisation du secteur intra muros, prenant en compte les conclusions de l'étude de circulation portant sur le centre ville,
- L'acquisition d'un immeuble situé dans l'îlot des Escourts afin de finaliser la maîtrise foncière de l'emprise de la future résidence inter-générationnelle,

- La mise au point du montage opérationnel et financier de l'aménagement de cet îlot des Escourts accueillant notamment cette résidence de 34 logements sociaux,
- La cession de l'immeuble 22 rue François Morel et d'un local 20 avenue du Maréchal Leclerc.

II-1 ACTION FONCIERE – ACQUISITIONS ET CESSIONS :

L'action foncière s'est concrétisée de la façon suivante :

Nombre de DIA analysées	45	Nombre de comités techniques et pilotage	12
Nombre de visites et d'études	13	Nombre d'acquisitions	1

➤ Acquisitions stratégiques prioritaires :

Une remise située dans le périmètre de l'opération des Escourts (résidence intergénérationnelle) inscrite dans le programme d'acquisition de la concession a été acquise pour 37 000 €.

➤ Les cessions en cours de réalisation :

Dans le cadre de ses missions la SPLA "Pays d'Aix Territoires" doit commercialiser les immeubles acquis avec un programme de réhabilitation défini en accord avec la CPA et la commune de Pertuis. Elle assiste également les futurs acquéreurs dans leurs démarches auprès des différents partenaires : prescriptions Architecte des Bâtiments de France (ZPPAUP), règlement POS, DUP travaux, ...

- Cession du 22 rue François Morel à la SAS IMINVEST pour la réalisation de l'opération de restauration immobilière de l'îlot de la Reine Jeanne,
- Cession à la commune de Pertuis du local 20 rue Maréchal Leclerc, pour l'aménagement d'un équipement public.

Ces 2 opérations ont été réalisées pour un montant total de 615 000 €.

II-2 LES TRAVAUX ET HONORAIRES:

2.1 Les travaux

Le montant des travaux de mise en sécurité, d'entretien et maintenance réalisés en 2013 s'élève à 22 835 € HT et concerne les immeubles de la concession.

2.2 Les honoraires

Le montant des honoraires, maîtrise d'œuvre, géomètre, expert foncier, avocat, huissiers, assistance et contrôle technique, frais d'agence liés aux acquisitions s'élève à 137 819 € HT.

II-3 LE BILAN FINANCIER

3.1 Bilan financier réalisé 2013

Le compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2013 est composé d'une note de conjoncture relatant les différentes missions que la SPLA Pays d'Aix Territoires a effectué au cours de l'année et des éléments financiers de l'opération

Le bilan réalisé pour l'exercice 2013 est le suivant :

EXERCICE 2013	
CHARGES	518 912 euros HT
Dont :	
- Maîtrise des sols	38 643
- Tvx bâtiments et honoraires	160 653
- Rémunération aménageur	268 085
PRODUITS	880 353 euros HT
Dont :	
- Participation CPA d'équilibre	215 873
- Cessions	615 000

Au vu du CRAC présenté, le montant de la participation d'équilibre CPA pour l'année 2013 versée à la SPLA s'élève à 215 873 €.

3.2 Bilan global actualisé de l'opération (2011-2020)

Le bilan global de la concession d'aménagement s'élève 19 988 215 € HT en dépenses et 20 019 942 € HT en recettes et se décompose comme suit :

TOTAL DES DEPENSES 2011-2020 en HT	19 988 215 €
dont :	
Acquisitions et frais liés	6 170 634 €
Travaux	8 014 719 €
Honoraires	2 411 644 €
Rémunération de l'aménageur	2 996 140 €

TOTAL DES RECETTES 2011-2020 en HT	20 019 942 €
dont :	
Cessions	4 050 545 €
Participations de la Communauté :	
ØEquilibre	11 030 846 €
ØApport en nature	3 599 382 €
Participation communale et subventions autres collectivités	1 172 585 €

<i>AVEC POUR L'ANNEE <u>2014</u></i>	
<i>TOTAL DES DEPENSES HT</i>	1 989 510 euros
<i>dont :</i>	
Acquisitions et frais liés	485 376
- Travaux	883 803
- Rémunérations	279 479
<i>TOTAL DES RECETTES HT</i>	2 670 400 euros
<i>dont :</i>	
- Cessions	1 165 100
- Participation CPA équilibre	1 393 300

La participation prévisionnelle d'équilibre de la CPA pour l'année 2014, s'élève à 1 393 300 € HT et est versée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dès notification de l'avenant n°2.

Au delà de ces principes, il est précisé que le versement de la participation de la Communauté pourra être étalé de façon différente en fonction des disponibilités budgétaires annuelles de la CPA.

II-4 LES PERSPECTIVES 2014

Le programme des actions de l'année 2014, établi selon le nouveau calendrier prévisionnel joint à l'avenant n°2, se présente comme suit :

- Finalisation de la commercialisation des îlots de l'Ange et des Escourts.
- Commercialisation de l'îlot Vinolly.
- Commercialisation des immeubles : 53 et 86 rue Notre Dame.
- Acquisition à l'amiable de 2 immeubles situés dans l'îlot d'Astion.
- Travaux de création du passage public impasse de l'Ange/rue Galante.
- Mise en service de la piétonisation du centre historique.
- Etude de définition des îlots Durance / d'Astion, prenant en compte le projet d'aménagement des immeubles « Balkans/Kiatibian/Carabet » situé derrière la mairie et le traitement de la place d'Astion.
- Etude de définition de la butte du Barri (suppression de la butte, dégagement et restauration des remparts, création d'un parking en pied de butte équipé d'un ascenseur).

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2003-A055 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 déclarant le principe de l'intérêt communautaire pour les actions habitat de la politique de la ville sur son territoire,

VU la délibération n°2007-A252 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 déclarant d'intérêt communautaire les objectifs habitat du contrat urbain de cohésion sociale de Pertuis,

VU la délibération n°2010-A194 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 déclarant d'intérêt communautaire la convention de concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis,

VU la délibération n°2011-B056 du Bureau communautaire du 8 mars 2011 adoptant l'avenant n°1 à la concession et le principe de la participation en nature par apport du stock foncier à l'opération centre ancien de Pertuis,

VU la délibération n°2011-B132 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 actant le transfert du stock foncier de la précédente opération au profit de la nouvelle concession,

VU la délibération n°2012-A122 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 approuvant le CRAC 2011 de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis ;

VU la délibération n°2013_A133 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant le CRAC 2012 de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis ;

Vu la délibération n°2013-A284 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession, apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération,

Vu l'avis de la Commission Habitat et politique de la ville du 28 mai 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le compte rendu annuel de la collectivité (CRAC 2013) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération de rénovation du cœur de ville de PERTUIS, dans le cadre de la concession d'aménagement, joint en annexe ;
- **DIRE** que le montant de la participation prévisionnelle de la CPA pour l'année 2014 s'élève à 1 393 300 €, et sera versée après l'approbation du présent CRAC 2013 sur la ligne 15983, nature 20421 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2014**

.....
**5. Communauté du Pays d'Aix – Ville de Pertuis - Concession d'aménagement « Rénovation
du cœur de ville » -**

Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013

Madame GENUA rappelle que le fait majeur de l'année 2013 réside dans la décision prise par le concédant, sur demande de la Ville de PERTUIS, de modifier le programme de l'opération d'aménagement.

Cette évolution du programme, a fait l'objet d'un avenant au contrat, approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 20 décembre 2013 et le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013, qui porte sur les points suivants :

- Elargissement du périmètre d'intervention qui englobe désormais le secteur du Pôle culturel, dont les travaux ont démarré en fin d'année 2013.
- Prorogation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020.
- Renforcement du programme opérationnel portant désormais sur la restructuration des cinq îlots dégradés, sur le traitement des espaces publics restant à aménager dans le centre historique ainsi que celui des deux places publiques situées à proximité du pôle culturel (place Granier et place Garcin).
- Evolution du bilan financier prévisionnel passant globalement de 10,165 M€ à près de 20 M€.

La prorogation du délai de réalisation permet de mieux organiser dans le temps les actions à mener (actions engagées et nouvelle programmation) et cela a été pris en compte dès 2013.

La présente note de conjoncture concernant l'année 2013 s'organise de la façon suivante et autour des grands postes du compte de résultat prévisionnel d'opération :

CHARGES

- Achèvement de l'étude de circulation sur le périmètre du centre ville liée au projet de piétonisation dans le centre ancien.
- Acquisition d'un immeuble : dernière remise à acquérir pour l'opération des Escourts pour 37 000 €.
- Travaux de maintenance et honoraires des immeubles de la concession pour 160 653 €.
- Frais divers de gestion immobilière (taxes, assurances, EDF,...), TVA non récupérable pour 50 508 €.

1

- Rémunération forfaitaire de l'aménageur pour sa mission de concessionnaire pour 268 085 €.

Conclusion pour les charges

Le total des charges pour l'année 2013 représente 518 912 € pour un montant prévisionnel de 2 176 371 €.

L'écart correspond à un report des études des îlots Durance/d'Astion en 2014, des acquisitions en 2015, des travaux de VRD : piétonisation en 2014 et aménagement de la place Mirabeau en 2016. Au niveau du poste Frais Divers, le poste TVA non récupérable se trouve diminué.

La rémunération variable relative aux travaux de démolition et VRD est supprimée d'où une diminution du poste.

PRODUITS

- La cession des immeubles 22 rue François Morel, (BV 44) et 20 avenue du Maréchal Leclerc pour un montant de 615 000 €.
- La participation de la Communauté du Pays d'Aix pour 215 873 €.
- Les recettes de loyers constituant les autres produits pour 16 090 €.
- Les produits financiers représentant 27 950 €, liés à l'avance de trésorerie accordée par la CPA, en début d'année.

Conclusion pour les produits

Le total des produits pour l'année 2013 représente 880 353 € pour un montant prévisionnel de 2 430 429 €.

L'écart correspond essentiellement au fait que les cessions des immeubles : îlot de l'Ange (compromis de vente signé le 23 juillet 2012), îlot Vinolly, îlot des Escourts, 86 rue Notre Dame et 53 rue Notre Dame (en cours de commercialisation) ont été reportées en 2014.

Les perspectives en 2014, selon le nouveau calendrier prévisionnel joint à l'avenant n°2 :

- Finalisation de la commercialisation des îlots de l'Ange et des Escourts.
- Commercialisation de l'îlot Vinolly.
- Commercialisation des immeubles : 53 et 86 rue Notre Dame.
- Acquisition à l'amiable de 2 immeubles situés dans l'îlot d'Astion.
- Travaux de création du passage public impasse de l'Ange/rue Galante.
- Mise en service de la piétonisation du centre historique.
- Etude de définition des îlots Durance / d'Astion, prenant en compte le projet d'aménagement des immeubles « Balkans/Kiatibian/Carabet » situés derrière la mairie et le traitement de la place d'Astion.
- Etude de définition de la Butte du Barry (suppression de la Butte, dégagement et restauration des remparts, création d'un parking en pied de butte équipé d'un ascenseur).

Le bilan global actualisé (2011-2020) passe de 10 165 400 € à 19 988 215 € en dépenses et 20 019 942 € en recettes, et ce en fonction des évolutions suivantes :

CHARGES

- Augmentation du poste «Acquisitions et frais» (+755 930 €) liée à deux acquisitions supplémentaires dans le périmètre élargi et indemnités d'éviction de deux commerces dans l'îlot Murette.
- Augmentation du poste « Travaux» (+5 621 353 €) liée aux travaux de VRD : aménagement de l'esplanade des Escourts, de la butte du Barry, de la rue François Morel, des places Astion, Murette, Garcin et Granier.
- Augmentation du poste « Honoraires » (+1 825 124 €) liée aux honoraires divers induits par les travaux de VRD et aux prestations de service induites par l'action foncière et la gestion du patrimoine.
- Diminution du poste « Frais divers » (- 181 102 €) liée à la diminution du montant de la TVA non récupérable (modification du régime de TVA immobilière).
- Diminution du poste «Charges financières » (- 35 978 €) grâce à l'avance de trésorerie d'un montant de 1 600 000 €, versée par le concédant en début d'année.
- Augmentation du poste « Rémunération » (+ 1 832 487 €) liée à la prolongation de la concession de 6 années supplémentaires.

PRODUITS

- Diminution du poste « Cessions » (- 569 637 €) liée à la diminution du prix de vente des îlots des Escourts, Vinolly, Astion, Murette, afin de permettre la réalisation de ces opérations dans des conditions financières équilibrées.
- Augmentation de la participation financière CPA (+9 537 226 €) liée aux nouvelles actions inscrites dans la concession générant des dépenses et à la prolongation de la concession.
- Augmentation des subventions (+811 760 €), liée à l'engagement pris par la Ville de participer à hauteur de 700 000 € (100 000 €/an) et à l'augmentation de la subvention prévisionnelle de la Région pour le financement des équipements publics (467 144 €).

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis MINCENT



**S.P.L.A. "PAYS d'AIX Territoires" - CRAC 2013
OPERATION DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE DE PERTUIS**

Ligne	Intitulé	Bilan		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Bilan		
		Approuvé	Réalisé	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Au delà	Nouveau						
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-18 414	680 850	-249 462	-282 004	195 341	193 475	680 587	192 488										31 727
	DEPENSES	10 165 400	5 738 066	1 989 510	2 830 153	2 430 362	1 371 459	1 676 450	2 531 227	1 360 808										19 989 215
1	ETUDES	98 500	32 000	18 000	35 000	17 500														103 500
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	5 414 704	4 382 601	485 376	259 421	226 756														6 170 634
3	TRAVAUX	2 393 365	46 312	883 803	1 849 425	1 515 827	808 702	821 100	1 320 500	768 050										8 014 719
4	HONORAIRES	588 520	397 275	291 207	335 349	331 588	229 423	235 204	314 451	227 147										2 411 644
5	FRAIS DIVERS	468 193	105 977	31 145	69 101	33 651	16 186	13 040	11 640	6 350										287 050
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS																			
7	CHARGES FINANCIERES	40 465	987	500	500	500	500	500	500	500										4 487
8	REMLI'VERATIONS	1 163 453	771 913	279 479	291 357	303 740	316 648	330 106	344 136	358 761										2 996 140
9	Reprise TVA																			
	RECETTES																			
10	165 400	5 719 652	2 670 400	2 640 691	2 148 538	1 536 800														20 019 942
1	CESIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	4 620 182	725 000	1 165 100	1 097 470	480 005														4 050 545
2	PARTICIPATIONS	5 093 002	4 877 128	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300										14 630 228
3	SUBVENTIONS	360 825	5 440	100 000	137 921	263 163	161 500	193 625	150 940	159 996										1 172 585
4	AUTRES PRODUITS	41 335	34 579	12 000	12 000	12 000	12 000	6 500												89 079
5	PRODUITS FINANCIERS	40 556	77 506																	77 506
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCIEMENTS																			
5	Reprise TVA																			
	FINANCEMENT																			
	AMORTISSEMENTS		1 600 000		-600 000															0
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	7 600 000	5 400 000	3 200 000	4 600 000	2 060 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000										-1 000 000
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	7 600 000	5 400 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000										13 000 000
3	TRESORERIE (SORTIES)	7 600 000	7 000 000	3 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000										9 200 000
	MOBILISATIONS	7 600 000	7 000 000	3 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000										22 200 000
1	EMPRUNTS (ECONOMISSEMENTS)	7 600 000	5 400 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000										13 000 000
2	AVANCES (ECONOMISSEMENTS)	7 600 000	1 600 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000										9 200 000
3	TRESORERIE (ENTREE)	7 600 000	1 600 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000										31 727
	TVA période		2 261 833	1 412 371	1 130 367	1 325 708	1 519 183	838 596	1 031 084	31 727										
	Dépenses TTC	10 784 343	5 832 476	2 236 546	3 350 960	2 839 929	1 582 251	1 831 535	2 966 274	1 561 050										-2 148 395
	Retenues TTC	10 165 424	5 720 742	2 670 400	2 640 691	2 148 538	1 566 800	1 839 905	1 850 640	1 553 296										22 231 020
	TRESORERIE PERIODE	-618 919	1 577 944	683 089	-849 462	-282 004	195 341	193 475	-680 587	192 488										31 727
	TRESORERIE CUMUL		2 261 833	1 412 371	1 130 367	1 325 708	1 519 183	838 596	1 031 084	31 727										31 727

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2013)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUL. 2014